

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/69**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : projet de travaux de terrassement pour la pose de vannes de sectorisation - Demande de subvention

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu’il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil communautaire la nécessité d’installer des vannes de sectorisation qui permettent en cas de fuite de pouvoir isoler une partie du réseau d’eau potable et d’intervenir plus facilement en limitant les quantités d’eau perdues. L’installation des vannes s’accompagnent de travaux de terrassement spécifiques dont le montant global est de 36 000 € HT

Le Président propose de solliciter l’aide financière de la Collectivité Unique dans le cadre de la dotation quinquennale, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet :

Collectivité de Corse (CDC)	25 200€ HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	10 800 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	36 000 € HT soit 39 600 TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (CDC)	25 200€ HT Soit 70 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	10 800 € HT, soit 30 % du montant total de l'opération
Total	36 000 € HT soit 39 600 TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI